



Vins: retour d'un classement pour les crus bourgeois du Médoc

12 Janvier 2018

Des recours en justice avaient eu raison du classement des crus bourgeois du Médoc : à partir de 2020, un nouveau classement quinquennal, dont les critères ont été validés début janvier par les autorités, entrera en vigueur pour les bouteilles médocaines.

Il s'agit d'un 'retour aux sources pour les crus bourgeois du Médoc habitués depuis des siècles à être classés selon une hiérarchie de mérite', se félicite dans un communiqué l'Alliance des Crus bourgeois du Médoc.

Jusqu'en 2007, trois niveaux figuraient sur les étiquettes des bouteilles médocaines : Cru Bourgeois, Cru Bourgeois Supérieur et Cru Bourgeois Exceptionnel, selon un classement prévu pour être révisé tous les dix ans.

Mais en février 2007, l'annulation par la justice administrative de la réactualisation du classement de 2003, suite à la contestation de plusieurs déclassés, avait plongé les viticulteurs médocains dans le désarroi et forcé la profession à mettre en place une nouvelle procédure de reconnaissance.

Pour éviter toute nouvelle contestation, les viticulteurs avaient décidé de s'en remettre au contrôle de l'organisme Bureau Veritas et depuis 2010, seule la mention 'Cru bourgeois' était attribuée annuellement à partir d'un seul millésime.

Selon un arrêté publié au Journal officiel le 4 janvier, les trois mentions pourront à nouveau figurer sur les étiquettes à partir de 2020 selon un classement revu tous les cinq ans.

Plusieurs critères de notation ont été établis, parmi lesquels figurent : la qualité du vin mesurée lors d'une dégustation à l'aveugle sur plusieurs millésimes, le respect de l'environnement, un engagement vis-à-vis des consommateurs, ainsi que la traçabilité et l'authentification de chaque bouteille.

La profession s'est par ailleurs engagée à assurer 'l'indépendance et l'impartialité des jurys et dégustateurs, encadrés par un organisme de vérification' et à mettre en oeuvre des 'contrôles perdurant pendant toute la durée du classement'.

'En 2010, nous avons sauvé la mention +Cru bourgeois+. Aujourd'hui, après cinq ans de travail, c'est un challenge de relancer quelque chose qui peut recréer de l'émulation au sein de la famille des crus bourgeois', s'est félicitée auprès de l'AFP Frédérique Dutheillet de Lamothe, directrice de l'Alliance des crus bourgeois du Médoc.

Comme précédemment, pourront prétendre à ce nouveau classement les vins rouges des huit appellations du Médoc : Médoc, Haut-Médoc, Listrac, Moulis, Margaux, Saint-Julien, Pauillac et Saint-Estèphe.

Source : AFP

© 2014 Agence France-Presse. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP.